

**Décision portant délégation de signature à Madame Maria SZUPPE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7528 intitulée Mondes iranien et indien**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC123228DGDS21 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7528, intitulée « Mondes iranien et indien », dont la directrice est Madame Pollet SAMVELIAN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Maria SZUPPE, Chargée de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maria SZUPPE, délégation est donnée à Madame Christine RIVIERE, Technicien de classe supérieure aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 11 décembre 2014

La Directrice d'unité  
Pollet SAMVELIAN

---

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014